



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Sri Lanka, Jaffna

En 2012, M. J. a décidé de retourner volontairement dans son pays d'origine, le Sri Lanka. Etant donné son expérience professionnelle, M. J. désirait ouvrir un magasin spécialisé en matériel son et lumière après son retour. Afin de faciliter sa réintégration, l'Office fédéral des migrations (ODM) lui a octroyé une aide financière pour mettre en place son projet.

Après son retour, M. J. a contacté le bureau de l'OIM à Jaffna. Le personnel de l'OIM l'a conseillé et lui a expliqué la procédure pour mettre en place son projet. M. J. a finalement opté pour un projet de location de matériel à l'occasion d'événements spéciaux comme des fêtes, mariages, anniversaires etc. L'OIM Jaffna a également confirmé que ce secteur était très prometteur étant donné les opportunités sur le marché local. Après soumission de tous les documents nécessaires, l'OIM a pu effectuer le paiement de l'aide à la réintégration qui a servi à l'achat d'équipement audio et électrique (générateur, amplificateurs, haut-parleurs, mixeur et microphones).

Quelques mois après son retour, le personnel de l'OIM a rendu visite à M. J. Son entreprise fonctionnait bien et M. J. employait même un assistant. Son activité lui permettait de subvenir à ses propres besoins, ainsi qu'à ceux de sa femme et de ses trois enfants. Il considérait l'assistance comme ayant été très utile à sa réintégration.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

ODM/OIM, février 2014